



CCS 2 Roues du Titre professionnel d'Enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Prérequis :

Être titulaire du permis de conduire catégorie A en cours de validité.

Être titulaire du TP enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Ne pas avoir de handicap rendant la pratique de cette profession impossible.

Pour la délivrance de l'autorisation d'enseigner (à la suite de l'obtention du diplôme) :

Objectifs :

Être capable d'animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation.

Durée :

La formation dure 210h en centre de formation et 35h de stage en entreprise.

Modalités et délai d'accès :

Pour pouvoir accéder à la formation, il faut passer par un test de positionnement. Un planning est programmé pour l'année complète afin d'organiser les sessions de formation.

Si celui-ci est favorable, l'entrée en formation peut se faire en fonction du planning de formation prévu en avance.

Dans le cas de l'intervention d'un financeur, le dossier doit être monté au moins 3 mois en avance (en fonction du financeur).

Méthodes et moyens mobilisés et modalités d'évaluation :

Les formateurs utilisent l'ensemble des méthodes psychopédagogiques traitées lors de la formation pour faire évoluer au mieux les élèves.

La formation comprend l'utilisation d'un véhicule relevant de la catégorie B du centre de formation, des différents deux roues et des équipements nécessaires à la formation.

Des évaluations en cours de formation sont réalisées régulièrement durant la formation pour estimer le niveau du candidat.

A la fin de la formation, un binôme de jury fait passer l'examen final dans les locaux du centre de formation. Le résultat définitif est envoyé par courrier par la DIRECCTE.

Tarifs : voir grille tarifaire

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour la conduite, si la personne est affectée d'un handicap pouvant ne pas permettre la conduite en sécurité d'un véhicule de la catégorie, elle doit alors effectuer une visite médicale auprès d'un médecin agréé, pouvoir justifier de sa capacité à suivre la formation et conduire sans assistance.

Taux de réussite de la formation : 100%

La formation n'est constituée que d'un bloc de compétences. Il ne peut pas y avoir de validation partielle.

Débouchés : Être embauché en tant qu'enseignant deux roues.

Evolutions possibles : Si l'enseignant souhaite développer ses compétences, il peut s'orienter vers les permis lourds pour être enseignant permis poids lourds.

Contenu de la formation :

1 FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 1

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation

2 FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 2

Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation

3 FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE DU CCS N° 3

Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues